

4 DEGRES
Société par actions simplifiée
au capital de 24 000 euros
Siège social : ZI de la Folie - 6 rue Ampère, 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE
921 704 482 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT
DU 11 MAI 2024

Le Deux Mil Vingt Quatre ,
A Onze Mai,

Monsieur Cyril VEQUAUD,

agissant en qualité de Président de la société 4 DEGRES sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2024.

Le Président rappelle :

- que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 15 avril 2024 a décidé, à l'unanimité, une réduction du capital social d'un montant de 8 000 euros pour le ramener de 24 000 euros à 16 000 euros par voie de rachat de 800 actions de 10 euros chacune, au prix unitaire de 27.91 euros détenues par Monsieur Nicolas de Beaunay ;

- que cette même assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Nicolas de BEAUNAY de ses fonctions de Directeur Général, à effet au 12 mai 2024, sous réserve de la réalisation de l'opération de réduction de capital sus-visée

-que le procès-verbal de ladite assemblée générale a été déposé au greffe du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON le 19 avril 2024 afin de faire courir le délai d'opposition des créanciers.

- qu'à l'issue du délai d'opposition des créanciers d'une durée de 21 jours, soit le 10 mai, aucune opposition n'avait été enregistrée.

-qu'en conséquence :

* l'opération de réduction de capital est devenue définitive à effet de ce jour. Les 800 actions de la société détenues par Monsieur Nicolas de BEAUNAY sont rachetées par la société elle-même puis annulées à compter de ce jour et les sommes dues à Monsieur de BEAUNAY au titre de cette réduction de capital, lui seront versées à compter de ce jour.

* la démission de Monsieur Nicolas de BEAUNAY de ses fonctions de Directeur Général prendra effet au 12 Mai 2024

* le capital de la Société se trouve réduit à la somme de 16 000 euros et que la modification des statuts décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2024 est devenue définitive.

CV

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

CYRIL VEQUAUD
Président

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Vequaud', written over a horizontal line.

CV